



## Fonctionnaire: rapprochement de conjoint apres formation financee

Par **qv5321**, le **29/10/2009** à **13:14**

Bonjour,

je souhaite me rapprocher dans un futur proche de mon amie qui habite dans le sud de la France.

Je suis actuellement fonctionnaire.

Nous ne sommes ni pacsés ni mariés mais projettons de nous pacser l'an prochain.

Mon problème est que j'ai bénéficié d'une formation financée par mon employeur que je dois théoriquement rembourser cette formation si je quitte mon emploi avant 5 (longues) années.

J'aimerais savoir si selon la loi les raisons de départ liées à un rapprochement de conjoint peuvent l'emporter sur le contrat qui me lie à mon employeur via cette formation reçue.

Quelles sont les options sachant qu'on m'a déjà dit que les postes ouverts en mutations sont très rares.

Merci d'avance.